



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

Division de la Vie des Elèves

Affaire suivie par :

Evelyne FEVER
05 16 52 68 25
evelyne.fever@ac-poitiers.fr

Nicole LAIDET
05 16 52 68 28
nicole.laidet@ac-poitiers.fr

Cité administrative Duperré
Place des cordeliers
CS 60 508
17021 La Rochelle Cedex 1

La Rochelle, le 04/09/2024

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires publiques et privées

s/c de mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale chargés des
circonscriptions du 1^{er} degré

Objet : Opération « Le Parlement des enfants » 2024/2025

Comme chaque année, les élèves de cours moyen 2^{ème} année, y compris les élèves des classes à plusieurs niveaux comportant un CM2, me transmettront leur dossier de candidature impérativement **pour le vendredi 18 octobre 2024, dernier délai.**

Ce dossier comprend : les coordonnées complètes de la classe et de l'école, le nom de l'enseignant, une adresse électronique où il peut être facilement joint, ainsi que le nom du député de la circonscription où est située l'école et le numéro de la circonscription électorale. Les raisons de la candidature devront être présentées en une trentaine de lignes maximum.

Une classe par circonscription électorale sera retenue, soit cinq au total pour le département de la Charente-Maritime.

Le travail des cinq classes retenues consistera à élaborer une proposition de loi sur le thème proposé, comprenant un exposé des motifs d'une page et quatre articles au maximum présentés sur une page (format A4 : 21 x 29,7) et rédigés à l'indicatif présent.

Pour cette édition 2024-2025, les classes sont invitées à réfléchir sur le thème :

«La lutte contre la pollution des océans».

Le site internet www.parlementdesenfants.fr met à votre disposition tous les renseignements nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Les enseignants des cinq classes sélectionnées pour participer à cette opération adresseront les propositions de loi au directeur académique **avant le vendredi 07 février 2025, dernier délai.** Un jury académique sélectionnera la proposition de loi qui sera transmise à la direction générale de l'enseignement scolaire.

Le jury national se réunira le lundi 28 avril ou le mardi 29 avril 2025 pour sélectionner les classes finalistes.

A l'issue de la réunion du jury national, les propositions seront mises en ligne sur le site afin que les classes puissent en débattre et après débat, participer au vote électronique sur le site :

<http://www.parlementdesenfants.fr>

Le vote électronique doit être enregistré au plus tard le mercredi 28 mai 2025 à 16 heures.

Les classes finalistes seront invitées à l'Assemblée nationale pour la proclamation officielle des résultats du scrutin prévue en juin 2025.

Deux classes seront déclarées lauréates de cette 28^{ème} session du Parlement des enfants : celle de CM2 et celle de 6^{ème} qui auront recueilli le plus grand nombre de suffrages.

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services de
l'éducation nationale



Mandi TAMENE